80e ANNEE. — N° 119

VENDREDI 11 OCTOBRE 1940.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La leçon du vainqueur

On instruit à Riom le procès des hommes, mais il est un autre procès que chacun de nous peut instruire dans son esprit, celui d'une politique dont les ministres ont été les instruments passagers et du régime dont cette politique a été le fruit naturel.

La première en date des culpabilités a été non pas de déclarer la guerre mais de ne pas la préparer. La préparer totalement ainsi qu'il se doit pour une guerre totale. Par une éducation civique qui fortifie et exalte le moral du pays au lieu de le briser, par une diplomatie active et bien orientée qui divise nos adversaires au lieu de les coaliser, par une politique sociale qui porte à leur maximum les forces productives de notre pays au lieu de les ralentir et de les freiner et — ceci est tellement évident qu'on semble en le disant formuler une lapalissade — par une politique militaire qui nous donne une armée prête à toutes les tâches : celle d'attaque aussi bien que celle de défense.

***

Agissant ainsi, on eût fait du pacifisme, non pas celui que nous avons pratiqué et qui nous a menés à la guerre, mais le vrai, le réel, le seul efficace et qui ne mente pas à son programme, c'est-à-dire celui qui avait toutes les chances de maintenir la paix.

La manière dont notre régime d'imbécile démagogie a conduit les affaires de la France peut être admiré comme un chef-d'œuvre d'absurdité. Il a réussi à donner à la vérité toutes les apparences du mensonge. Il a compromis notre cause par des actes qui étaient à l'opposé de nos intentions, par une conduite qui était un démenti à nos vœux. Nous avons semblé rechercher le contraire de ce que nous voulions. Nous voulions la paix, nous avons paru chercher la guerre. Nous n'étions même pas prêts à la défense, nous avons commis des maladresses qui nous donnaient l'allure de provocateurs. Nous avons renouvelé, en les aggravant, toutes les stupidités qu'avait commises en 1870 le gouvernement impérial de Napoléon III. Et nos vainqueurs ne se privent pas de nous accuser d'être les auteurs responsables du désastre que nous avons subi.

Régime de mensonge et d'imbécillité dont notre malheureux peuple, abusé par d'abjects courtisans électoraux, est la pitoyable victime.

***

A présent qu'il ne peut plus compter que sur lui-même, il a besoin, non pas de vaines consolations, mais d'une farouche résolution de relèvement qu'il doit puiser non seulement dans la connaissance de ses propres fautes, mais aussi — il ne faut pas hésiter à le lui dire — dans l'enseignement de son vainqueur.

Comment, dans un court espace de vingt ans, l'Allemagne a su renverser la situation à son avantage, comment elle a su profiter de nos erreurs et comment de sa défaite de 1918 elle a su faire sortir sa victoire de 1940, c'est un événement où nous pouvons apprendre bien des choses que nous avons besoin de savoir. Non pas pour l'imiter servilement par la copie d'un régime qui n'est pas article d'exportation, mais pour y réapprendre ce que peut faire pour le bien du pays le dévouement de chaque citoyen à la cause nationale. Car c'est ce sentiment que les gouvernants du Reich ont inspiré à leurs compatriotes. Ils ont compris qu'on obtient beaucoup plus d'un peuple en l'exaltant qu'en l'abaissant, en l'appelant à l'héroïsme qu'en l'excitant au repos et à la douceur de vivre.

L'Allemagne nous a donné l'exemple d'une concentration silencieuse sur elle-même, d'une application sérieuse et méhodique à son travail de réforme intérieure. Leçon de discipline et de travail. Ne regardons pas d'où elle vient, sachons en profiter !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

L'heure d'été.

Ainsi, on y est, enfin, arrivé. L'heure dite « d'été » est désormais l'heure des quatre saisons.

Elle est maintenue définitivement. On a pris comme raison de cette décision que si, comme chaque année à cette époque, on en revenait à l'heure ancienne ,il y aurait un décalage entre la partie libre et la partie « occupée » de la France, cette dernière étant soumise à l'heure de l'Europe Centrale.

On a voulu maintenir « l'unité française ». Ne pensons pas à ce qu'il y a de douloureux dans cet argument et ne voyons que la mesure elle-même. Il est certain qu'elle est bonne. L'avance d'une heure présente beaucoup d'avantages et n'offre pas d'inconvénients.

Nos compatriotes de la campagne qui s'y sont longtemps montrés réfractaires viennent de s'y rallier.

Jusqu'à ces derniers mois, ce changement d'habitudes leur parut inadmissible et sans raison et ils oubliaient de s'y conformer, sous prétexte que réglant leur vie d'après le soleil ils n'avaient pas à se soucier de l'heure humaine. Et le cadran des horloges dans nos communes rurales restait tout l'été d'une heure en retard sur celui de la ville. De sorte qu'on n'était pas peu surpris quand on partait de Cahors à six heures d'arriver à Luzech, par exemple, à six heures moins le quart.

Désormais, l'unité française sera faite non seulement entre les deux zones, mais aussi entre la ville et la campagne.

Et ce sera très bien ainsi.

Les vendanges.

Les vendanges dont le ban avait été publié, croyons-nous, le 23 septembre, sont sur le point de s'achever sur le territoire de Cahors. Les nouvelles qui nous en arrivent ne sont pas fameuses pas plus d'ailleurs que celles du département. Le vignoble s'est mis à l'unisson de tout le reste. Il nous condamne, là aussi, au rationnement et à la restriction.

De ce que nous avons entendu dire un peu partout il résulte qu'il y aura peu de vin. Sauf en de rares endroits privilégiés, la récolte est pour la quantité nettement inférieure à la moyenne. Par contre et, si l'on veut, par compensation, il est plusieurs quartiers où l'on escompte une bonne qualité de vin.

Mais partout, et même là où elles se sont effectuées sous un beau soleil d'automne, ces vendanges autrefois si gaies et si animées ont été cette année sans plaisir et sans joie. Beaucoup de ceux qui y participaient les années précédentes n'étaient pas là. Comment se réjouir en leur absence et quel plaisir prendre dans le deuil de la patrie. On continue de vivre, mais la joie de vivre n'est plus.

INFORMATIONS

Abrogation du décret Crémieux

Le décret Crémieux du 24 octobre 1870 accordait les droits politiques aux juifs indigènes des départements algériens et les déclarait citoyens français.

Ce décret est abrogé à la date du 8 octobre 1940.

Les juifs indigènes des départements de l'Algérie qui, ayant appartenu à une unité combattante pendant les guerres 1914-1918 et 1939-1940, auront obtenu la Légion d'honneur à titre militaire, la Médaille militaire ou la Croix de guerre, conserveront le statut politique de citoyens français.

Relations ferroviaires rétablies

On apprend de Madrid que les relations directes entre Madrid et la station frontière de Cerbère, avec correspondance avec les trains directs français ont repris le 8 octobre.

Ainsi sont rétablies les communications entre l'Espagne et l'Italie à travers la France.

Pas d'offensive de paix

Les milieux autorisés italiens démentent, de la façon la plus catégorique, les bruits lancés en Angleterre d'une offensive de paix allemande ou italienne.

Les mêmes milieux soulignent la solidarité absolue des deux puissances de l'axe et la pleine collaboration des hommes d'Etat et des états-major allemand et italien.

La présence du feld-maréchal Keitel aux entretiens du Brenner, ajoutent-ils, démontre l'absurdité des rumeurs sur cette prétendue offensive de paix lancée par la propagande britannique.

A propos d'une nouvelle Entente balkanique

Un journal britannique ayant publié que les puissances de l'Axe avaient décidé de créer une nouvelle Entente balkanique comprenant la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et l'Albanie, mais excluant la Turquie, l'Agence Stéfani rapporte que cette information est formellement démentie dans les milieux autorisés roumains.

Anglais arrêtés en Roumanie

D'après les déclarations de certains hauts fonctionnaires roumains à l' « United Press », des documents auraient été découverts qui démontrent que quatre des Anglais qui travaillaient dans l'industrie pétrolière roumaine se livraient à des actes de sabotage.

Il semblerait que les Anglais se préparaient à incendier les puits de pétrole et à faire sauter les réservoirs et les lignes de chemins de fer.

Les Américains résidant en Extrême-Orient

D'après le témoignage de certaines personnalités américaines, les consulats des Etats-Unis au Japon, en Corée, au Mandchoukouo, ainsi que dans les territoires de la Chine, de l'Indochine et à Hong-Kong, ont reçu l'ordre d'inviter tous les ressortissants américains à rentrer le plus vite possible aux Etats-Unis. Cette mesure vise environ 8.000 personnes, dont 4.000 à Changhaï.

Après le bombardement de Gibraltar

Aussitôt après les attaques aériennes dirigées dernièrement contre Gibraltar, des pêcheurs espagnols ont pris le large pour retirer le poisson qui, à la suite des explosions de bombes dans la mer, apparaît à la surface.

Des pêcheurs ont embarqué facilement jusqu'à cinq cents kilos de poisson. Plusieurs tonnes de poisson ont été ainsi pêchées.

L'axe de la guerre serait déplacé !

A Londres, on considère qu'à la suite de l'entrevue du Brenner, le centre de gravité de la guerre va se déplacer vers l'Afrique. Certains informateurs vont même jusqu'à déclarer que l'aviation allemande procède actuellement à un regroupement de ses forces dont une partie importante serait envoyée sur d'autres théâtres d'opérations.

Cependant, les attaques sur Londres et sur l'Angleterre ont repris avec une violence nouvelle et dans la journée du 7 octobre l'alerte a été donnée par sept fois dans la capitale britannique. Londres annonce, pour cette journée, 28 victoires et 14 pertes ; Berlin, 22 victoires et 7 pertes.

La réouverture de la route de Birmanie

D'après un correspondant de la Press Association, il est vraisemblable qu'au cours de sa déclaration relative à l'Extrême-Orient, le Premier britannique annoncera la réouverture de la route de Birmanie.

L'accord conclu avec le Japon au sujet de cette route expire, en effet, le 18 octobre.

On se souvient que cet accord stipulait que des tentatives devaient être faites pour chercher les bases d'une paix éventuelle avec le Japon.

Retrait des troupes américaines en Extrême-Orient ?

On mande de Shanghaï au D.N.B. :

« Les Américains vivant en Extrême-Orient seraient extrêmement inquiets à la suite d'une nouvelle venant de Washington et suivant laquelle le secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, aurait fait allusion à un retrait prochain des troupes américaines qui se trouvent en Chine. Ce sentiment d'inquiétude se serait aggravé à la suite d'une nouvelle de Manille suivant laquelle les postes de la marine américaine auraient reçu l'ordre, de Washington, de se préparer à partir. De nombreux membres de la colonie américaine ont retenu des places dans les paquebots en partance pour les Etats-Unis.

EN PEU DE MOTS...

— La saison hippique s'ouvrira le 12 octobre à Paris. Toutes les réunions de la saison, au nombre de 37, se dérouleront à Auteuil. 600 chevaux participeront à ce meeting d'hiver.

— On annonce la mort de M. Camille Barrère, ambassadeur de France, membre de l'Institut. Il était né en 1851, à La Charité-sur-Loire.

— On annonce que M. Léon Bérard sera nommé, prochainement, ambassadeur de France auprès du Vatican.

— A la date du 8 octobre, les enfants qui étaient encore à Gibraltar ont été évacués.

— Le Département de la défense du Canada communique que les effectifs de l'armée canadienne atteindront l'été prochain 500.000 hommes.

— En vertu d'instructions gouvernementales, il n'y aura pas, cette année, de rentrée solennelle des tribunaux.

— Le trafic postal à Vichy a quintuplé. 25.000 à 30.000 correspondances partent quotidiennement. En outre, plus de 10.000 mots de télégrammes sont expédiés par 24 heures.

Espèrons l'étoile

Avez-vous jamais vu, sur la scène d'un music-hall, un pétrisseur de glaise qui fait des têtes d'hommes célèbres et des caricatures ?

Quand son masque est achevé, qu'il l'a même enluminé de couleurs, afin qu'il ait toutes les apparences de la vie, que fait-il ? Il attend que les bravos du public se soient calmés et puis il donne deux ou trois grands coups de poing dans son œuvre et l'anéantit. Ce qui était, il n'y a qu'un instant, le visage de Victor Hugo, de Guiseppe Verdi, de Napoléon ou de Clemenceau, n'est plus rien qu'un petit tas de terre grasse, avec lequel il va recommençant son « numéro », refaire figure humaine et ainsi de suite.

Ce qui se passe en ce moment dans le monde rappelle assez bien ce sculpteur de théâtre. Quand notre civilisation est arrivée à un certain stade, le créateur, qui semble las de ce qu'il a créé, et désireux de faire autre chose avec la même matière, l'accable de coups de poing.

Notre planète est pilonnée, en commençant par la vieille Europe, laquelle a déjà plusieurs siècles de relative stabilité, et dont la « figure » figée semble avoir fatigué son pétrisseur. Les villes volent en éclats, les trônes s'effritent et sont emportés comme des feuilles mortes, les institutions et les idées sont en déroute.

Nous sommes menacés du chaos. Mais n'est-ce pas le père Hugo qui a dit : « Il faut un grand chaos pour produire une étoile » ? Supportons donc l'idée de l'actuelle destruction avec une philosophique résignation puisqu'aussi bien nous n'y pouvons rien et songeons que notre vieux monde va peut-être renaître avec un visage nouveau. La fable antique du Phénix qui, après avoir vécu plusieurs siècles dans les déserts de l'Arabie, se faisait brûler et renaissait de ses cendres, ce vieux mythe pourrait bien signifier la mort et la renaissance perpétuelle de la vieille civilisation humaine qui a besoin de mourir pour recommencer.

S'il n'y avait pas quelque chose de ce genre, l'immense entreprise de démolition à laquelle nous assistons en ce moment et où s'engloutit l'effort d'innombrables générations ne serait qu'une crise inexplicable de démence collective, qui nous jetterait tous au désespoir.

Alors, gémissons sur le chaos, mais espérons l'étoile.

PAN.

Chronique du Lot

LES STOCKS DE DENRÉES

La Direction départementale du ravitaillement général du Lot communique :

Par arrêté du 19 septembre 1940, le Secrétaire d'Etat au ravitaillement a décidé que :

Les personnes physiques ou morales possédant un stock de produits rationnés dont la quantité excède le minimum fixé de 100 kgr. doivent en faire la déclaration sous les formes prévues par l'arrêté.

Ces déclarations, faites tous les 1er du mois, doivent être reçues par le Directeur du ravitaillement avant le 5. Pour le mois d'octobre, la date limite a été reportée au 12 octobre, dernier délai.

La justification et la présentation des stocks doit pouvoir être faite à tout moment à la demande des fonctionnaires et agents du service du ravitaillement général.

AVIS AUX EMPLOYEURS

La Chambre de Commerce du Lot attire l'attention des employeurs sur les dispositions de la Circulaire du 28 septembre 1940 de M. le Ministre de la Production Industrielle et du Travail, tendant à assurer une répartition aussi équitable que possible des possibilités de travail entre les travailleurs.

Pour garantir à chaque famille ouvrière le minimum indispensable à sa subsistance, M. le Ministre demande aux employeurs d'éliminer de leurs entreprises les vieux bénéficiaires d'une retraite au moins égale à l'allocation de chômage, ainsi que les femmes mariées dont la subsistance est suffisamment assurée par la rémunération du mari. Parmi les enfants susceptibles d'être employés, il conviendra de donner la préférence à ceux qui appartiennent à des familles nombreuses ne bénéficiant pas déjà de salaires suffisants pour garantir leur subsistance.

Il n'est d'ailleurs pas possible d'établir des règles absolues en la matière et les employeurs auront à examiner chaque cas particulier en fonction des données du problème qu'il pose. Ils ne doivent cependant pas perdre de vue qu'en conservant un travailleur dont le salaire n'est pas indispensable à la subsistance de sa famille, ils réduisent à la misère une autre famille ouvrière.

Le contrôle des denrées mises en vente

Le ministère de l'agriculture et du ravitaillement communique.

« Le lait destiné aux enfants, aux femmes enceintes ou allaitant et aux malades ne doit pas être écrémé.

« Il convient de veiller à ce que sa qualité soit irréprochable.

« Quant au lait écrémé destiné aux consommateurs en général, il ne doit être ni mouillé ni malpropre ni falsifié d'aucune manière.

« Les denrées ou boissons dans la préparation desquelles la saccharine est admise à la place du sucre doivent porter sur l'étiquette mention « saccharine ».

Dans tous les cas où des prescriptions sont établies afin d'assurer la loyauté de la vente et la sécurité du consommateur, ces prescriptions doivent être scrupuleusement respectées.

Et le ministre ajoute que, dans l'époque actuelle, un contrôle des produits mis en vente est plus nécessaire que jamais.

Ceux qui se livreraient à la fraude et à la falsification seraient poursuivis sans ménagements.

Du travail aux démobilisables de la zone interdite

Le Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre a prescrit que les militaires originaires de la zone interdite stationnés en zone libre pourraient être démobilisés sur présentation d'un certificat de travail leur assurant un emploi pour un mois au minimum.

Afin d'éviter les démobilisations massives sur certificats de complaisances, les employeurs ayant établi un certificat pour un militaire démobilisable seront tenus effectivement de le payer au taux du bordereau des salaires régionaux pendant la durée du contrat et au minimum pendant un mois.

Dans le cas où le militaire démobilisé quitterait son employeur avant la fin du contrat, l'employeur sera mis dans l'obligation d'employer un autre démobilisable, dans les mêmes conditions de salaire, pendant la période s'étendant entre le départ du titulaire et la fin normale du contrat.

L'Autorité militaire désignera d'office le démobilisable à employer ainsi en remplacement.

Enseignement primaire

M. Maillard, réfugié de Meurthe-et-Moselle, est nommé instituteur public à Martel.

Notariat

M. Jean-Robert Crespelle, capacitaire en droit, diplômé E.P.N., est nommé, en date du 25 septembre 1940, notaire à Souillac, en remplacement de Me Dorat des Monts.

POUR PROFITER DES DERNIERS TRAINS

Les réfugiés de la zone occupée non interdite et n'appartenant pas aux catégories dont le retour n'est pas autorisé par les autorités d'occupation qui, pour des raisons personnelles, n'ont pas encore profité des moyens de rapatriement mis à leur disposition, sont priés de se faire inscrire à la Préfecture avant le 18 octobre, s'ils désirent profiter des derniers trains de rapatriement gratuits.

Leur attention est appelée avec insistance sur les difficultés qu'ils risquent d'éprouver pour être rapatriés s'ils ne profitent pas de cette dernière chance de rapatriement collectif et gratuit qui leur est offerte.

Ceux qui se seront fait inscrire à la Préfecture seront avisés, par l'intermédiaire de MM. les Maires, de la date de leur départ et du lieu de leur rassemblement. — *Le Secrétaire Général des réfugiés.*

LES DÉPIQUAISONS DANS LE LOT

De notre correspondant de Saux :

Les travaux du dépiquage se sont terminés, sur notre plateau, la semaine dernière. Ce n'est pas la gaieté qui a présidé cette année à ce qu'on peut appeler des agapes fraternelles — ce travail constitue une agape. Les autres années c'était la joie qui régnait. La guerre a passé par là ! Tout s'est borné à entendre le ronflement des machines, car les soirées se sont terminées dans le calme le plus complet. La récolte est très déficitaire. Beaucoup de propriétaires jeunes et ardents sont prisonniers, mais ceux qui sont là se sont dévoués pour les absents.

Il nous a été donné de constater l'entrain et la vaillance que mettaient les jeunes femmes et les jeunes filles à s'acquitter de leur tâche. On pouvait comprendre, en les regardant faire, que la France peut envisager l'avenir avec confiance. L'agriculture n'est pas morte chez nous ; elle aura des ménagères capables et avisées qui feront honneur à leur pays en même temps qu'au foyer familial.

LES PLANTES A SAVON

La crise de savon provoque, à cette heure, une bien grande gêne, au moins dans notre région. Durera-t-elle ? On ne le sait, mais d'aucuns affirment qu'elle pourra être très sensiblement atténuée avant peu. Souhaitons-le.

La nature, en effet, nous a dotés de toute une série de plantes qui contiennent plus ou moins de matières utilisables comme savon.

Certaines étaient déjà connues dans l'antiquité, telles par exemple la saponaire ou *saponaria* dans le langage des herboristes ; l'écorce de Quillaye, qui nous arrive du Chili et qui veut exactement dire écorce à laver (*quillai :* laver); toute la famille des *polygalaceae,* la digitale (*digitalis purpurea*), etc.

Ces plantes contiennent le saponin qui appartient à un groupe de glycocides (absence de matières azotées), dont les propriétés de nettoyage sont très élevées. A noter que ce n'est pas parce qu'une plante en contient la plus grande quantité qu'elle nettoie plus qu'une autre. Ainsi, on peut constater que l'écorce de Quillaye nettoie beaucoup mieux que la saponaire beaucoup plus riche (plus de 37 %) en saponin.

LOTERIE NATIONALE

Le Secrétariat général de la Loterie nationale fait connaître que les opérations de centralisation des résultats du placement des onzième et douzième tranches, et de la tranche spéciale du Grand Prix de Paris, en cours d'émission, n'étant pas achevées, il n'est pas possible de procéder dès à présent au tirage de ces tranches, qui feront l'objet de communiqués ultérieurs.

Il annonce, d'autre part, que l'émission de la treizième tranche 1940 sera ouverte au cours du mois d'octobre, à une date qui sera fixée incessamment et portée à la connaissance du public par voie de la presse et de la radiodiffusion.

Cette tranche se composera de un million de billets et comportera pour 50 millions de francs de lots répartis comme suit :

Un lot de 5 millions de francs ; deux lots de 1 million ; trois lots de 500.000 ; 15 lots de 100.000 ; 40 lots de 50.000 ; 100 lots de 20.000 ; 400 lots de 10.000 ; 4.000 lots de 1.000 ; 10.000 lots de 500 ; 100.000 lots de 220 et 100.000 lots de 110 francs.

Le tirage de cette tranche aura lieu dans un délai relativement court et, en tout cas, avant celui des onzième et douzième tranches et de la tranche spéciale du Grand Prix de Paris.

Etrangers en défaut

Procès-verbal a été dressé contre :

Sanchez Esperanza, 30 ans, de nationalité espagnole, pour défaut de renouvellement de carte d'identité et de sauf conduit ; Mme et M. Lemin Jankiel, de nationalité polonaise, pour défaut de visa de départ de carte d'identité ; Garcia Guerrero, de nationalité espagnole, pour défaut de papiers d'identité.

CAHORS

ADDUCTION D'EAU

Le conseil municipal de Cahors a dressé une liste de projets pour lesquels il se propose de demander au gouvernement une subvention à prendre sur les crédits affectés aux grands travaux qu'il a décidé d'entreprendre.

Parmi ces projets figure l'adduction d'eau pour la maison maternelle du Peyrat dont personne ne conteste l'utilité. C'est l'occasion de rappeler que la ville de Cahors avait commencé d'entreprendre, il y a quelques années, la canalisation de la route de Paris donnant l'eau à un quartier en plein essor de développement et qui, autrefois désert, se peuple de villas et de maisons.

Malheureusement, ce travail commencé fut interrompu, faute de crédits croyons-nous, juste avant d'arriver à ce charmant « écart » de Regourd dont les habitants ont subi une cruelle déception.

Après leur avoir mis l'eau à la bouche on la leur a retirée et ils se voient ainsi exclus d'un bienfait qu'on leur avait promis et sur lequel ils étaient en droit de compter.

C'est un travail à reprendre, ou, pour mieux dire, à achever.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE

Ouverture de la chasse ! Jour, jadis, désiré, attendu avec impatience. Or, en cette année 1940, il ne semble pas que cette ouverture ait provoqué la douce émotion, la joie trépidante des nemrods des autres années.

Hélas ! le nombre des chasseurs était peut-être aussi élevé que les années précédentes, mais dans bien des communes, il y avait beaucoup d'absents, les victimes de la guerre, prisonniers, disparus !...

Malgré tout, les fervents du gibier, qui, depuis 2 ans, étaient privés des profitables randonnées à travers plaines et côteaux, avaient, depuis plusieurs jours, leur permis en poche et leur fusil bien astiqué !

Le gibier sera-t-il abondant, cette année ? Certains affirment que, par suite du séjour de compagnies de mobilisés dans nos campagnes, il serait plutôt réduit. Mais, nul n'ignore que même avant le séjour des troupes, des amateurs de gibier qui, eux, n'étaient pas mobilisés, ne se gênaient guère pour placer dans leur vigne située sur les côteaux de notre ville, pièges et collets !

Quoi qu'il en soit, on affirmait, lundi matin, que l'ouverture de la chasse dans la région de Cahors avait été assez bonne et que beaucoup de chasseurs n'étaient pas rentrés bredouilles.

Tant mieux ! En cette période de restrictions, lapins, lièvres, levrauts, perdreaux seront, on en conviendra, une amélioration, un supplément très sensibles, très appréciés de l'alimentation !

L. B.

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE RÉPARTITION DES PRODUITS INDISPENSABLES A L'AGRICULTURE.

La loi du 18 septembre 1940 a prescrit l'institution d'un groupement interprofessionnel départemental chargé en particulier de répartir, entre les différents distributeurs, les contingents des produits qui seront attribués au département pour la production agricole. Le Comité est chargé d'organiser la répartition des engrais, amendements, produits anticryptogamiques et insecticides, semences, ficelle lieuse.

Les commerçants, syndicats et coopératives agricoles qui assurent la distribution de ces matières premières sont invités à se faire connaître au Groupement ci-dessus dénommé, Maison de l'Agriculture à Cahors, en vue de recevoir toutes communications les concernant.

Syndicat de la couture et de l'habillement

Le Syndicat artisanal de la mode, de la couture et de l'habillement, réuni le 1er octobre, fait appel à tous et à toutes pour se grouper, car, à l'heure actuelle, on ne peut avoir les matières premières nécessaires pour travailler qu'en groupant les commandes.

Il a été décidé de se réunir tous les mardis. Ecrire au Syndicat de la couture, 18, rue Brives, à Cahors, en joignant un timbre pour la réponse. — *Le Secrétaire :* A. SABRIÉ.

PALAIS DES FETES

UNE GRANDE VEDETTE A CAHORS

C'est le mardi 15 octobre, en soirée, que sera donnée au Palais des Fêtes une représentation de grand gala du chef-d'œuvre de Georges Ohnet :

LE MAITRE DE FORGES

avec la plus grande artiste française du théâtre et de l'écran

GABY MORLAY

Location ouverte. Prudent de louer.

TRAIN DE « RAMASSAGE » POUR LES RÉFUGIÉS

Les réfugiés de Paris, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne sont informés qu'un train de ramassage passera en gare de Cahors le 11 octobre.

Les réfugiés de ces départements, désireux de prendre ce train sont priés de se présenter à la gare à 18 heures munis d'un certificat de rapatriement en double exemplaire et de trois jours de vivres.

Avis aux refoulés d'Alsace et Lorraine

Les personnes originaires des départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, refoulées en zone non occupée *pour une raison quelconque* (étranger, apatride, nomade français, indigène colonial) et hébergées dans la commune de Cahors, doivent se présenter à la mairie pour faire connaître leur situation et remplir une fiche de renseignements.

Un récépissé de cette déclaration sera remis à l'intéressé ; il lui servira de pièce d'identité provisoire et prouvera sa qualité de refoulé.

Mort de M. Roussel-Despierres

C'est avec une vive peine que nous apprenons la mort à Monaco, de M. François Roussel-Despierres, ancien secrétaire d'Etat de la Principauté.

Une belle carrière législative et administrative l'avait désigné au choix du prince Albert Ier. A Paris, en effet, il avait été, notamment, directeur du cabinet de M. Emile Loubet, Président de la République, et maître des requêtes au Conseil d'Etat.

C'était, de plus, un grand écrivain et un profond philosophe. Ses principaux ouvrages, que retiendra la postérité, sont: *L'Idéal Esthétique, Liberté et Beauté, La Hiérarchie des principes,* et ces poèmes admirables : *L'Enchantement de la mer* et *L'Incantation d'Assise.*

Le défunt était commandeur de la Légion d'honneur et de maints ordres étrangers.

Fils du Conseiller d'Etat, Charles Roussel-Despierres, qui appartenait lui-même à une vieille famille quercynoise, il venait fidèlement faire de nombreux séjours à Cahors, chez sa nièce, Mlle Charlotte Schneegans, à qui *Le Journal du Lot* se fait un devoir d'adresser ses respectueuses condoléances.

BACCALAURÉAT

Philosophie. — Sont admissibles :

Arloque ; Mlles Alibert, Bariat, Bertrand ; Bordet, Calméjane-Course ; Mlle Costin ; Coisne, Darnis, Daymard, Filhol; Mlles Fourrier, Gérard ; Bernard Gineste, Michel Gineste ; Mlle Gourdat ; Guérin ; Mlle Lacoste ; Lequestre, Lherm; Mlles Loigillon, Marçais, Montagne, Nordon ; Rouquié, Sudaka, Taillade, Vernet; Mlle Vidal ; Villon, Vincens.

Les épreuves orales auront lieu à Toulouse, le jeudi 17 octobre, à 8 h. 30.

BREVET ELEMENTAIRE

Sont admissibles : *Aspirants :* MM. Barthès, Mesnard, Roussilhe, Saurie, Vincent.

Aspirantes : Mlles Alary, Ausset, Bacalou, Clare, Couderc Clémence, Couderc Georgette, Deneux, Engelibert, Gentil, Golfier, Lavaysse, Leygues, Lonjou, Mespoulet.

BREVET ELEMENTAIRE PRIMAIRE SUPERIEUR

Sont admissibles : *Aspirants :* MM. Barthes, Bousquet, Jurquet, Mesnard, Roussilhe, Vincent.

Aspirantes : Mlles Clare, Couderc Clémence, Couderc Georgette, Deneux, Gasquet, Gentil, Golfier, Leygues.

Outrages à agent

Le jeune M. A..., 18 ans, étudiant, répondit très insolemment à un agent qui lui demandait ses papiers.

Procès-verbal lui a été dressé pour outrages.

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Football-Association. — C'est dimanche prochain, 13 octobre, que les Jeunes Cadourques inaugureront la nouvelle saison, en se déplaçant à St-Cyprien, contre les « *Bleuets du Lendou* ».

A cet effet, les Jeunes Cadourques déplaceront leurs deux équipes, qui feront de leur mieux contre les deux excellentes formations de St-Cyprien. Nul doute que les sportifs du Lendou se rendront nombreux, au terrain des Bleuets, qui sera ce jour-là le théâtre de beau et vrai football.

Le Secrétaire des J.C. prie les différents clubs du Lot et des environs, qui auraient l'intention de conclure un match avec les J.C., de le lui faire savoir avant le 2 novembre, date de clôture du calendrier. Merci d'avance. Envoyer la correspondance au Secrétaire des Jeunes Cadourques, *7, rue Clemenceau, Cahors,* qui répondra aussitôt.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de notre sympathique compatriote, le Général Paul Dufour, Commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918, décédé à l'hôpital de Cahors, à l'âge de 72 ans.

Ancien élève du Lycée Gambetta, Paul Dufour entra à l'école de St-Cyr, et après une brillante carrière militaire, il obtint les étoiles de général de brigade.

A l'heure de la retraite, il revint au Montat, son pays natal, dont il fut élu maire.

Personnalité très sympathique, le Général Paul Dufour était bien connu à Cahors et dans la région où il comptait de nombreux amis et anciens camarades.

La levée du corps du regretté Général a été faite à l'hôpital, mercredi à 10 heures, en présence d'une nombreuse assistance. Les honneurs militaires furent rendus par une compagnie de la garnison, et le corps fut transporté au Montat, où, après la cérémonie religieuse, a eu lieu l'inhumation dans le caveau de famille.

Nous adressons à Mlle Germaine Dufour, sœur du regretté Général Dufour, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Billets de logement

Les personnes ayant logé des Officiers par Billets de Logement pendant le mois de septembre, sont priées de remettre ces billets pour règlement de leur indemnité à la Mairie de Cahors avant le 14 octobre, dernier délai. Faute de se conformer à cet avis, les logeurs risqueront de perdre le bénéfice de leur indemnité.

Vol d'un vélo-moteur

Plainte a été portée au sujet du vol d'un vélo-moteur appartenant à M. le comte de Marquessac, domicilié au château de Cieurac (commune de Lanzac). Une enquête est ouverte.

Mendiant arrêté

La police a procédé à l'arrestation du nommé Maurice Belloc, 56 ans, sans domicile fixe, et se livrant à la mendicité.

Il a déjà été condamné 3 fois pour mendicité. Déféré au Parquet, il a été écroué.

En coupant du bois

En coupant du bois, Mme Yvonne Maury, femme de ménage chez M. Elie, charcutier, s'est blessée à la main droite. Incapacité de travail de 12 jours.

Trouvailles

Il a été trouvé : un portemonnaie contenant une certaine somme, par M. Mignot ; une somme d'argent par M. Augustin Delon ; une somme d'argent par Mlle Jouffreau ; une fourrure de dame par Mlle Viguié.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Recel. — Au cours d'une perquisition, les nommés Fautina Allegromi, Emile Ginibre, Lastre Anacelli, réfugiés à Castelnau, ont été trouvés en possession d'accessoires, accumulateurs, vêtements militaires, lampes, etc., provenant d'un camion militaire. Ils prétendent que ces objets leur ont été donnés par des militaires, Me Autefage présente la défense des inculpés et le jugement est renvoyé à huitaine.

Chasse en temps prohibé et sans permis. — Pour avoir chassé sans permis et en temps prohibé, les nommés Lafon, Gaston Bach et Alphonse Romec, de Promilhanes, sont condamnés à 100 fr. d'amende.

Etrangers en défaut. — Pour défaut de renouvellement de leur carte d'identité, les sieurs Calvo Ottia, demeurant à Marminiac, et Giacomo Nodari, de Flaugnac, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Tentative de cambriolage. — Le sieur Lamoure, 26 ans, et sa femme, 23 ans, sont inculpés de tentative de cambriolage. Le 9 septembre, Lamoure pénétra dans l'hôtel où il habitait, s'introduisit dans une chambre et alors qu'il fouillait dans une armoire, il fut surpris par la locataire. Aux cris de celle-ci, Lamoure sauta par la fenêtre et s'enfuit. Pendant qu'il opérait le cambriolage, sa femme faisait le guet.

Arrêtés peu après, ils comparaissent devant le tribunal correctionnel qui les condamne tous les deux à trois mois de prison.

Homicide par imprudence. — Vers fin juillet, le cadavre d'un enfant nouveau-né fut trouvé dans une valise dans la chambre de Mlle D... qui venait d'être transportée à l'hôpital pour une hémorragie.

L'enfant était venu à terme, mais mourut faute de soins, Me Gisbert présente la défense de l'accusée contre laquelle le ministère public prononce un sévère réquisitoire.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

Vélos volés et retrouvés

Le jeune Jean R..., 18 ans, employé à la « Préservatrice », avait eu son vélo volé en septembre.

Mais ce vélo avait été revendu par le voleur à M. Pechmajou, propriétaire à Larroque-des-Arcs, pour le prix de 300 fr.

Mardi, le jeune Jean R... reconnut son vélo ; après discussion, M. Pechmajou le lui a restitué, mais il ne connaît pas celui qui le lui a vendu.

⁂

M. Coquin Jean, 20 ans, avait eu le regret de constater, le 21 juin, que sa bicyclette avait disparu.

Le 5 octobre, il reconnaissait, dans une machine pilotée par un militaire, son vélo. Il interpella le militaire qui lui déclara que le vélo lui avait été prêté par M. Deneu, épicier à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Les déclarations furent reconnues exactes et M. Deneu, interrogé, déclara avoir acheté la bicyclette à un réfugié pour la somme de 500 fr.

M. Deneu a dû, comme M. Pechmajou, rendre la bicyclette à son propriétaire.

Arrondissement de Cahors

Douelle

Notre service de santé. — Nous apprenons avec plaisir que l'état de santé du Docteur Boutary, qui avait été très compromis par les événements militaires auxquels il a pris part comme médecin-major, s'est sensiblement amélioré et ce dernier vient de reprendre son activité médicale.

La population de Douelle et des environs en est tout particulièrement heureuse, car le Docteur Boutary joint à ses excellentes qualités de médecin celles d'un grand cœur.

Nous remercions, d'autre part, le Docteur Berranger d'avoir bien voulu assurer l'intérim du Docteur Boutary.

Laramière

Dépopulation. — La commune de Laramière comptait en 1866 un total de 160 feux et 675 habitants.

Actuellement, notre commune ne compte plus que 310 habitants.

Puy-l'Evêque

Décès. — Laporte Henri-Adrien, âgé de 2 mois, du hameau de Laborde-Martignac, est décédé le 3 octobre.

Henras Paulin, âgé de 76 ans, des Condamines, est décédé le 4 octobre.

Condoléances aux familles.

Mariage. — Le mariage de notre compatriote, M. Belmon Aimé-Jean-Léo, Receveur de l'Enregistrement à Verdun-sur-Garonne, et de Mlle Raoutou Angèle-Aléna, a été célébré le 3 octobre 1940, à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne). Nos félicitations aux nouveaux époux.

Décès. — M. Magnaud Antoine-Félix, âgé de 70 ans, courtier en vins à Puy-l'Evêque, est décédé en son domicile de Lapaganie, le 6 octobre.

Nous prions la famille d'agréer nos sympathiques condoléances.

Saux

Les dépiquaisons. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Vers

Hyménée. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de Mlle J. Dablanc, fille de notre excellent tambour-afficheur, avec M. Jean Vertut, propriétaire à Lauzès. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies

Le flacon : 5 fr. 85

Arrondissement de Figeac

Figeac

Arrêté municipal. — Un arrêté de M. le Maire interdit tout affichage sur les monuments publics ou privés, arbres ou murailles d'inscriptions injurieuses ou d'allure politique visant les événements actuels, ainsi que toute apposition ou distribution de papiers, papillons, tracts ou affiches de même caractère.

Décès. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Castex, frère du négociant bien connu de l'avenue Victor Hugo. Il était âgé de 57 ans. Funérailles à Assier dans le caveau de famille.

Permis de chasse. — La Sous-Préfecture a distribué, à la date du 5 octobre, pour l'arrondissement de Figeac, 2.148 permis de chasse. On dit que la liste n'est pas close.

Mariage. — Publication officielle de mariage entre M. Loze Francis, garde mobile, et Mlle Montheil Alberte, sans profession, domiciliée boulevard Teulié, à Figeac.

Contravention. — Le commissariat de police a verbalisé contre une débitante pour avoir servi du café après 15 h.

Payement des réquisitions. — La Mairie de Figeac fait connaître que les frais de logement et de cantonnement seront payés par la Recette municipale à partir du 7 octobre.

Thémines

Hyménées. — Samedi a été célébré, à Thémines, le mariage de Mlle Marie-Louise Sireys, avec M. Jean Filhol, gendarme à la brigade de Labastide-Murat.

Le même jour, a eu lieu également, le mariage de Mlle Marie Védrunes avec M. David Hug.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Les femmes se le disent

Pour rester jeune, fraîche, alerte, bien après la quarantaine, il suffit de prendre des Gouttes Floride. Cette préparation végétale concentrée, vrai remède de la femme, assure une circulation parfaite et évite ou supprime toutes les misères féminines (irrégularités et douleurs menstruelles, varices, engourdissement des membres, hémorragies). Les Gouttes Floride sont souveraines contre les ennuis du retour d'âge. Prendre des Gouttes Floride, c'est retarder la vieillesse. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Gourdon

Miers

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une belle fillette, qui a été prénommée Marguerite, chez les époux Gratias-Aussel. C'est leur quatrième enfant.

Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Souillac

Compatriote. — Notre distingué compatriote M. Raoul Sclafer, colonel d'aviation, vient d'être promu au grade de général de brigade et affecté à l'Etat-major de l'Armée de l'Air. Nous adressons à M. le général Sclafer, qui est le gendre de M. Faurel, ancien maire de Lanzac, nos bien vives félicitations.

Quel âge avez-vous ? Ce n'est pas indiscret

C'est pour vous donner un conseil. Si vous êtes âgés de 40 ans ou plus et si vous avez tendance à l'hypertension, à l'artériosclérose, à souffrir d'états congestifs du visage, notamment après les repas, des troubles de la circulation, il faut vous décider à faire la cure matinale des Sels Largan. Les Sels Largan — cinq sels dépuratifs associés, agissent à la fois sur le sang qu'ils purifient et sur le foie qu'ils décongestionnent. Le flacon vaut 9 fr. 05. Ttes Phies.

Dernière heure

La situation en Indochine

La radio britannique annonce que les Japonais auraient outrepassé les droits que leur accordait l'accord avec les autorités franco-indochinoises.

Dans les milieux autorisés français on oppose à cette assertion le plus formel démenti. On ajoute, d'ailleurs, que, par pure courtoisie, les autorités françaises ont accordé à l'état-major nippon qui se tient à Hanoï de s'entourer d'une garde de quelques centaines d'hommes.

C'est évidemment dans cette autorisation spontanée de notre part qu'il faut voir la source des nouvelles tendancieuses de la radio anglaise.

Evénements militaires proches et importants

Plusieurs journaux allemands ont fait, ces jours derniers, des allusions fort claires à la possibilité de prochains événements militaires fort importants.

Citons le *Voelkische Veobachter,* qui écrit : « Les Anglais ont beau compter sur le général brouillard, de tels espoirs sont vains et bientôt l'Angleterre sera obligée de reconnaître à ses dépens que l'aviation allemande ne se soucie pas de la saison avancée. »

Cette impression que la guerre pourrait prendre avant peu une activité nouvelle et peut-être décisive est partagée par certains journaux suisses. L'un d'eux, le *Basler Nachrichten,* qui s'est, jusqu'à ce jour, montré fidèlement informé des choses d'Allemagne, affirme « *qu'il est possible qu'une action combinée des puissances de l'Axe ne se fasse plus attendre très longtemps.* »

Action concertée qui suppose évidemment une attaque simultanée du territoire britannique et des positions anglaises en Méditerranée.

Une allocution de l'amiral Darlan aux marins français retenus en Angleterre

L'amiral Darlan s'est adressé par radio aux 6.000 marins français encore retenus en Angleterre. L'amiral a dit notamment :

« Je sais combien votre situation est pénible. L'absence de nouvelles des êtres qui vous sont chers, les dures conditions de vie matérielle qui vous sont imposées, une propagande incessante, tendancieuse et souvent mensongère, tout a été mis en œuvre pour vous amener à passer dans le camp de ceux qui veulent ajouter aux malheurs de la patrie en la divisant et en la trahissant.

« Je vous suis reconnaissant d'avoir résisté à toutes ces pressions que vous avez subies, d'être restés des marins loyaux. Le gouvernement du maréchal Pétain dont je suis l'interprète ne vous oublie pas, vous pouvez être certains que nous faisons tout ce qui est possible pour hâter votre retour dans vos foyers. »

31 victimes à Dunkerque violemment bombardée par l'aviation britannique

La radio allemande annonce que Dunkerque est l'objet des attaques incessantes de l'aviation britannique, les bombardements aériens causent des dégâts importants ; en deux semaines, une cinquantaine de civils ont été tués par les bombes d'avions. Lors du bombardement le plus violent, dimanche dernier, il y a eu trente et une victimes.

RENSEIGNEMENTS

HAUTE-PAYE POUR LA CLASSE 1938

Les circonstances obligent le gouvernement à conserver sous les drapeaux pendant quelque temps encore le contingent de la classe 1938 qui était libérable en octobre 1940, jusqu'au moment où il pourra être relevé par un nombre égal d'engagés volontaires. Ce contingent constitue, en effet, une importante partie de l'armée de l'armistice.

Le gouvernement n'ignore pas qu'il demande aux jeunes gens qui ont accompli deux ans de service actif et qui ont fait leur devoir sur les champs de bataille, un nouveau sacrifice ; mais il compte sur leur patriotisme comme sur celui de leurs familles, pour en comprendre l'impérieuse nécessité.

Mais, en raison des services supplémentaires qui leur sont demandés, une haute-paye sera accordée à tous les sous-officiers, caporaux et soldats de ce contingent dès qu'ils compteront plus de 2 ans de présence effective sous les drapeaux.

Les taux journaliers de ces hautes-payes sont fixés à 1 fr. 20 pour les soldats, 2 francs pour les caporaux.

AVIS DE DECES

Madame DELMAS ; Madame et Monsieur André ROUSSEL et leur fille et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Jean-Louis DELMAS

Gendarme en retraite

décédé le 9 octobre 1940, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le 11 septembre, à 9 heures, en l'Eglise Notre-Dame, à St-Georges.

Réunion à la maison mortuaire, 4, place de la Merci, à 8 h. 45.

PETITES ANNONCES

RÉCUPÉRATION DES VIEUX PAPIERS

enlèvement à domicile selon quantité, aux meilleures conditions, **FARGE,** 6, avenue de la Gare. Tél. 43. (32.707).

A LOUER **terrain pour jardin** avec eau de la ville. S'adresser chez M. Malbec, route de Lalbenque, Saint-Georges, Cahors. (32.756).

Docteur NORDMANN, ancien interne prov. des Hôpitaux de Paris, 6, rue Pelegri, Cahors. (32.763).

Madame PICOT, travaux de couture, robes et manteaux, 13, rue Fondue-Haute, Cahors. (32.771).

CHERCHE **propriété de rapport,** 5 à 15 h., b. maison et cheptel. Ecrire : ANDRÉ, Labastide-Murat (Lot).

CHERCHE **Chambre meublée,** à louer. Faire offres, Bureau du Journal. (32.780).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 66

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— J'ai rendez-vous... une affaire assez sérieuse. Vous m'excuserez, ma chère enfant, de vous quitter si vite, et pour me faire pardonner, je vais vous faire envoyer quelques fleurs.

— Oh ! ce n'est pas la peine ! protesta-t-elle sans penser à mal. J'en ai acheté ce matin : vous voyez, les vases sont pleins.

Il enfila son pardessus, ses gants, puis, avant de disparaître, il eut à nouveau un léger rire.

— Evidemment, les fleurs, c'est quand j'arrive que je devrais vous les donner... pour faire excuser mon intrusion dans votre vie. Quand je vous débarrasse de ma présence, comme en ce moment, les fleurs font, assurément, double emploi. Mais au revoir, señora... A ce soir !

Ce disant, il sortit précipitamment, en refermant la porte sur lui pour ne pas lui laisser le temps de riposter.

Restée seule, la jeune femme resta rigide, le coude appuyé sur la table et son menton reposant sur son poing fermé.

— Monsieur s'est montré mordant, aujourd'hui, pensa-t-elle en une sorte d'amère rêverie. Je ne crois pas lui avoir rien dit de désagréable et, cependant, il était prêt à me lancer des flèches méchantes... Qu'est-ce que ça peut lui faire, mes amies ?... Il ne les connaît pas et leurs papotages ne l'intéresseraient pas. Quand je suis avec elles, nous ne disons que des choses auxquelles il est complètement étranger. D'ailleurs, croit-il que je sois très fière d'aller parler de mon singulier mariage et du mari non moins exceptionnel que le sort m'a donné ?... Je ne sais même pas ce qu'il fait exactement, mon époux, ni dans quelle catégorie de travailleurs je dois le classer... Il travaille au consulat, c'est tout ce que j'ai compris !

Elle évoqua les bureaux du consulat où elle était allée une fois se renseigner sur le sort de Ruitz..., une multitude de petites pièces où traînaient des employés toujours prêts à se passer de l'un à l'autre le ressortissant importun !

Ceux de l'ambassade, où elle s'était renseignée avant d'atteindre l'attaché qu'elle allait visiter, ne lui avaient pas paru plus sympathiques.

Elle se rappela la grande pièce où un long comptoir s'allongeait à l'entour, comme dans un bureau de poste, séparant du public une dizaine d'employés.

Tout ça sentait le personnel modeste, sans avenir..., le commis besogneux qui traînera là jusqu'à sa retraite.

Non, un mari comme Ruitz n'était guère reluisant, et il valait mieux ne pas trop en parler. Plus tard, peut-être, quand son père lui aurait fait une situation, comme il en avait été question dans l'une des lettres de sa mère...

Plus tard ?... oui ! Elle pourrait peut-être alors le montrer à ses amies, ce mari étranger dont le ciel l'avait affublée d'une manière si tragique, ce Ruitz qui était assez joli garçon et ne marquait pas trop mal, heureusement.

Oui, il viendrait un moment où elle pourrait, sans rougir et sans gêne, dire qu'elle était sa femme. Mais ce jour-là n'était pas encore proche ! Après le mécontentement qu'il avait marqué l'autre jour, parce qu'elle avait fait venir des meubles de chez elle, Orane estimait que le jeune Espagnol n'accepterait pas encore de recevoir une situation de son beau-père, même si cette situation pouvait le tirer de la médiocrité où il végétait.

⁂

Des jours passèrent, calmes, sans rien de marquant, puis il y eut soudain toute une série de petits incidents qui dressèrent parfois les deux époux l'un contre l'autre.

Le premier eut lieu à propos d'une robe neuve qu'Orane étrennait.

Ruitz, la remarquant, en tira l'occasion d'un galant compliment à sa femme. Celle-ci en rougit de satisfaction, puis, prolixe soudain, elle expliqua qu'elle s'était commandé ce vêtement chez Armandine, quelques jours auparavant.

— C'est extraordinaire comme ils ont été vite à me le livrer. Ces grands couturiers savent se mettre tout de suite à la portée de leurs clientes. Je leur ai dit que je n'avais rien à me mettre et ils se sont occupés de moi immédiatement.

— Je crois, cependant, qu'ils ont l'habitude d'entendre les femmes dire qu'elles n'ont rien à se mettre.

— C'est quelquefois vrai, pourtant ! Ainsi, moi !

— Vous ?... Oh ! protesta-t-il en souriant, votre armoire est bourrée de robes !

— Que je ne puis porter.

— Pourquoi donc ?

— Parce qu'elles sont de couleurs vives... A cause de vous, Ruitz, je ne puis mettre que du noir en ce moment.

— C'est juste !

Le front de l'homme s'était assombri. Il pensait subitement à tous les êtres chers dont il portait le deuil. Ce retour en arrière, auprès des siens, ne l'empêcha pas d'entendre les explications qu'Orane continuait de donner.

— Je me suis commandé aussi un tailleur et un manteau... J'étais complètement dépourvue d'effets noirs et c'est presque de tout un trousseau que j'avais besoin.

— Et vous avez fait toute seule ces diverses commandes ? demanda Ruitz en s'efforçant d'écarter les réminiscences pénibles qui l'assaillaient.

— Dame, oui ! Avec qui auriez-vous voulu que je sois pour cette corvée ?

— Evidemment, il ne vous est pas venu à l'idée que j'aurais pu aller avec vous choisir les étoffes et les modèles ?

— Ma foi, non ! jeta-t-elle en éclatant de rire. Je ne me suis pas imaginé que vous pourriez vous y connaître en robes de femme.

Il ne partagea pas sa gaîté ; au contraire, ses yeux un peu froids continuèrent d'examiner sa femme.

— Je ne dois pas vous paraître bon à grand'chose, en effet, pour que vous me teniez tant en dehors de vos faits et gestes, observa-t-il avec amertume.

— Allons, ne divaguez pas, répliqua-t-elle avec chaleur. Pour une pauvre robe que je me suis commandée seule, vous n'allez pas me gronder et en tirer des déductions blessantes pour vous.

— Je ne vous adresse aucun reproche, Orane... Je constate seulement que vous ne recherchez pas l'occasion de me mêler à votre vie.

— Voyons, Ruitz, n'exagérez pas. Je suis sûre que si je vous avais demandé de m'accompagner, vous vous seriez dérobé, ne pouvant m'être d'aucun secours. Vous n'y connaissez rien aux tissus et à la mode.

— Il est certain qu'un homme ne s'y connaît pas, convint-il.

— Vous voyez !

— Mais cela n'empêchait pas ma mère de réclamer la présence de mon père quand elle commandait ses toilettes... Lui-même exigeait d'elle qu'elle vînt avec lui choisir le drap de ses costumes... Ils formaient un ménage très uni.

— Oh ! c'est un peu ridicule, aujourd'hui !

— Quoi ? C'est ridicule d'être unis en ménage ?

— Non ! Je parle des vêtements choisis ensemble.

— Ah ! Ceci vous paraît très vieux jeu.

— Indiscutablement ! Ce n'est pas parce qu'on est marié qu'on ne peut plus s'habiller à son goût et qu'il faille s'inquiéter de celui de son partenaire.

Il ne répondit pas. Toutefois, comme il s'apprêtait à sortir, il se tourna vers Orane et remarqua :

— Moi aussi, je dois aller aujourd'hui chez mon tailleur... Je prévois un tas de déplacements et de visites qui vont m'obliger à une certaine tenue... Naturellement, je ne vous demande pas de venir avec moi, ce serait tellement grotesque !

La jeune femme resta interloquée. Elle ne s'attendait pas à cette conclusion, surtout qu'il lui aurait été agréable d'accompagner Ruitz, ne fût-ce que pour s'assurer que la coupe de ses habits était impeccable et à la dernière mode. Malheureusement, la façon railleuse dont elle avait accueilli l'observation de son mari ne permettait pas à celui-ci de proposer à Orane d'aller avec lui, pas plus que l'amour-propre de la jeune femme ne pût la décider à proposer son concours.

Vexée et attristée, elle vit donc l'ancien aviateur s'éloigner seul, alors qu'elle aurait été sincèrement heureuse de le suivre.

(*A suivre*).